

FMPA RAD 4

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

FMPA RAD 4

 Objectifs pédagogiques:

Maintenir à jour ses compétences de conseiller technique en risques radiologiques et nucléaires (RAD4) fixées conformément au guide national de référence (GNR)RAD du 26 juin 2020.
Formation formative obligatoire tous les 5 ans.

ORGANISATION

 Modalités de déroulement:

Modalités: La formation dure 4 jours avec un programme qui est fixé chaque année en fonction des l'actualité. Au moins une demi-journée de mise en situation professionnelle est organisée en collaboration avec l'ASNR et un professionnel du domaine (ORANO, CEA, SNCF...).

En revanche sur chaque session, il est demandé aux apprenants de préparer un retour d'expérience qui sera présenté dès le premier jour. Cela permet de lancer les échanges et de constituer le groupe.

Lieu(x): - ENSOSP site d'Aix-en-Provence

 Accessibilité aux personnes en situation de handicap:

Accessible à toutes personnes déclaré apte médicalement à l'exposition aux rayonnements ionisants comme défini dans le code du travail (articles R.4451-1 et suivants).

Pas de mineur , ni de femme enceinte ou allaitante

**Public concerné:**

Officiers de sapeurs-pompiers, civils ou militaires et les officiers des formations militaires de la sécurité civile titulaires de la formation initiale conseiller technique en risques radiologiques et nucléaires (RAD4) depuis plus de 4 ans ou ayant fait leur dernière formation de maintien des acquis il y a plus de 4 ans.

**Prérequis:**

Titulaire de la formation de conseiller technique en risques radiologiques et nucléaires (RAD4).

**Modalités d'évaluation des acquis /****Modalités de suivi et sanction:**

Aucune évaluation n'est requise par le GNR.

**Qualité(s) du/des formateur(s):**

Les formateurs sont des conseillers techniques en risques radiologiques et nucléaires (RAD4), membres du comité pédagogique de la formation RAD4. Ce comité est composé notamment par les référents en risques radiologiques et nucléaires (RAD4) des zones de défense et de sécurité.

D'autres types de formateurs interviennent comme:

- des experts du domaines (CEA, CEA DAM, ORANO...)
- des ingénieurs et des experts de l'ASNR.

**Compétences visées:**

Conformément au GNR:

- Apporter une aide technique ou décisionnelle pour le COS ou le DOS;
- Co-diriger la cellule mesure avec l'ASNR;
- Préparer les éléments de réponses pour la communication;
- Animer le dispositif de lutte contre les risques radiologiques départemental;
- Participer à l'étude du risque radiologique à l'échelle départemental.
- Comprendre l'environnement réglementaire et notamment dans le domaine de la radioprotection pour piloter la spécialité dans son établissement en qualité de référent départemental.

**Méthodes pédagogiques mobilisées:**

Alternance d'ateliers pédagogiques personnalisés, de partage et de retour d'expérience, de TP/TD et de mises en situations professionnelles.

**Modalités administratives:**

Conformément au GNR:

- Être titulaire la formation initiale conseiller technique en risques radiologiques et nucléaires (RAD4) depuis plus de 4 ans ou avoir effectué la dernière formation de maintien des acquis il y a plus de 4 ans:
- copie du diplôme RAD4
- ou
- copie de dernière attestation de présence à une FMPPA RAD4

Formulaire administratif :

- Fiche financière.

**Tarifs:**

Se reporter à la tarification en vigueur disponible sur le site de l'ENSOSP.